



Fédération Française de Pentathlon Moderne

Maison du Sport Français 1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13 - Tel. 01.58.10.06.66 – télécopie 01.58.10.01.71
federation@ffpentathlon.fr – www.ffpentathlon.fr

INVITATION

Nom de l'épreuve	RASSEMBLEMENT FRANCE PENTA
Dates et lieu	INSEP : 11 av du Tremblay, 75012 PARS Le Samedi 27 Novembre

Modalités

L'objectif est le regroupement des athlètes ayant été sélectionnés en équipe de France afin d'expérimenter le nouveau format. Il sera suivi d'un temps d'échange entre entraîneurs présents ce jour (cadres FFPM et entraîneurs des clubs d'accès Haut Niveau). Cette réunion a pour objectif d'identifier des axes de réflexion et de travail pour appréhender au mieux le nouveau format.

Le rassemblement est ouvert aux athlètes sélectionnables en Equipe de France, licenciés 2021/2022 à la FFPM, ayant été soit :

- sélectionnés en Senior et/ou en Junior sur Coupe du Monde, Championnats d'Europe, Championnats du Monde
- médaillés individuels en Cadet aux Championnats d'Europe ou Championnats de Monde.

Merci d'informer de votre participation avant le jeudi 18 novembre à thomas.dangeon@outlook.com

Formule

Tétrathlon (Escrime / Natation / Combiné) organisé autour de la réflexion sur nouveau format. Elle sera précisée au regard du nombre de participants.

Horaires

9h	Ranking Round
12h30	Bonus Round
13h30	Natation
14h15	Laser Run
15h30/16h30	Réunion d'échange

Horaires à titre indicatif et évolutifs en fonction du nombre de participants. Les précisions vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Déplacements :

Par vos propres moyens

Hébergement :

Par vos propres moyens

Contact INSEP : Julien.TAILLANDIER@insep.fr (si disponibilité de chambre)

Prise en charge :

FFPM sur présentation de note de frais et des factures

Situation et protocoles COVID :

Application et respect des règles sanitaires gouvernementales ainsi que celles spécifiques de l'établissement sont de la responsabilité de tous. Il est impératif que les participants en prennent connaissances et les appliquent.

L'accès à l'INSEP est soumis à la présentation d'un passe sanitaire valide. Son contrôle est effectué par les services de l'INSEP à l'entrée de l'établissement.